

Protocole sanitaire à destination des élèves et des familles mis à jour le 1^{er} février 2021

(en application du protocole sanitaire renforcé du gouvernement pour les établissements scolaires de février 2021)

Les modifications avec ce qui était déjà appliqué sont surlignées.

- **Merci de signaler immédiatement au collège tout élève testé positif. Des instructions seront données.**
- Les parents s'engagent à ne pas mettre leur enfant au collège en cas de fièvre (38°C ou plus) ou de symptômes évoquant la COVID 19 chez l'enfant ou chez un membre du foyer.
- Si un(e) élève présente des symptômes au collège, il ou elle se rend immédiatement au bureau de vie scolaire (salles B11/12) – ou à défaut, au secrétariat – et est remis(e) à sa famille.
- Le retour à l'établissement ne se fait qu'après expiration du délai prévu : 7 jours après le dernier contact avec le cas confirmé, et si le test réalisé au 7^{ème} jour après le dernier contact avec le cas confirmé est négatif. Les parents établissent une attestation sur l'honneur qu'un test a été réalisé et qu'il est négatif sinon le retour ne peut se faire qu'après un délai de 14 jours après le dernier contact avec le cas confirmé.
- Les rassemblements aux abords du collège sont interdits.
- Les élèves doivent prévoir deux ou trois masques « grand public » **de catégorie 1** par journée (1 masque par demi-journée) qui seront conservés dans une pochette plastique dans le cartable, ainsi qu'un paquet de mouchoirs jetables.
- Le port du masque est obligatoire partout dans l'enceinte de l'établissement (classes, couloirs, cours de récréation...) pour toutes les personnes présentes âgées d'au moins 6 ans sauf évidemment, durant les cours d'EPS **qui n'ont lieu désormais qu'en extérieur.**
- Chaque personne est tenue de respecter les gestes barrières :



- Lavage des mains : Tous les matins et à partir de 13h45, au portail, une pulvérisation de solution hydro-alcoolique sera mise sur les mains des élèves avant leur rentrée dans l'établissement. Après

chaque récréation, le professeur pulvérisera de la solution hydro-alcoolique sur les mains de chaque élève. L'élève se lave les mains avant et après le repas et après être allé aux toilettes.

- Aération et désinfection des locaux et des équipements plusieurs fois par jours par tous les membres de la communauté éducative, et sous la responsabilité des adultes de l'établissement.
- Distance physique et brassage des élèves : le collège met tout en œuvre pour maintenir une distance physique et éviter le brassage des élèves dans la mesure de ses capacités d'accueil. Les 2 cours de récréation sont pleinement utilisées et nous limitons le plus possible les déplacements et croisements entre les différentes salles.

Pour les cours d'E.P.S., les élèves rentrant chez eux déjeuner prévoient de porter leur tenue de sport toute la ½ journée **les vestiaires et les salles municipales étant actuellement fermées. Les élèves ne pouvant pas faire autrement pourront se changer dans une salle de classe.**

- Dans la mesure du possible, les réunions entre professeurs et parents se font à distance (téléphone, visio...) et les rassemblements type « Portes ouvertes » sont actuellement interdites.
- **Durant le couvre-feu (entre 18h et 6h) pour le trajet domicile-collège-domicile, l'élève – et son éventuel accompagnateur – doivent se munir de l'attestation de déplacement scolaire. Sinon pour l'élève, le carnet de liaison suffit. Cette attestation est valable jusqu'à la fin des mesures de couvre-feu.**
- Pour permettre aux services communaux de respecter au mieux le protocole sanitaire, la mairie demande aux parents qui le peuvent de garder leur enfant à déjeuner, et ce, jusqu'à la fin du confinement.
- **Permanence téléphonique des psychologues rattachés aux services diocésains « spéciale crise sanitaire » : tous les mercredis au 02 97 46 60 51 (de 9h à 12h- de 14h à 17h)**
- Pour toute question concernant ce protocole ou signalement de cas, merci de nous contacter à l'adresse suivante : secretariat@saintjocaudan.fr ou en utilisant les coordonnées indiquées en en-tête.
En cas de doute, veuillez vous rapprocher de votre médecin de famille. Si un handicap vous semble incompatible avec l'une des mesures énoncées ci-dessus, vous pouvez vous rapprocher du centre médico-scolaire de Lanester au 02.97.76.18.85.